ABIES TRANSPORTS

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 76 300 EUROS

SIÈGE SOCIAL : MAZEYRAT D'ALLIER (43300), LIEUD-DIT LES TOURCHES

440 903 433 RCS LE PUY EN VELAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024, à 12H30, les associés de la société **ABIES TRANSPORTS** (la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la société SMB LOIRE PALETTES à SAVIGNEUX (42600) 192 rue de l'Industrie, en assemblée générale mixte.

Sont présents :

- **GALLIEN BOIS IMPREGNES**, propriétaire de 762 parts
- **Carole GALLIEN,** propriétaire de 1 part

Soit un total de 763 parts

Sur les sept cent soixante-trois (763) parts composant le capital social.

Carole GALLIEN préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- .../...

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- .../...
- Modification de l'adresse du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

La présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

RÉSOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate, suivant décision de la Mairie de Mazeyrat d'Allier, la modification de l'adresse à compter de jour, le siège social de Mazeyrat d'Allier (43300), Lieu-dit les Tourches, est désormais renommé Mazeyrat d'Allier (43300) 202 rue de l'Industrie, Lieu-dit Zone Industrielle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts qui sera désormais la suivante :

*« **ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé à Mazeyrat d'Allier (43300) 202 rue de l'Industrie, Lieu-dit Zone Industrielle ».

Le reste de l'article sans changement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Signature :

Pour extrait certifié conforme

La gérante

Carole GALLIEN